

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF2309

présenté par

M. Minot, Mme Périgault, M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Dubois, M. Bazin, M. Hetzel,
Mme Anthoine, M. Dumont, Mme Frédérique Meunier, M. Boucard et M. Seitlinger**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	125 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	125 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	125 000 000	125 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de compenser totalement le coût des mesures annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini. Après leur non-compensation en 2022, la compensation partielle des mesures annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini en 2023 et 2024 est une très mauvaise nouvelle pour les universités. Depuis le passage aux RCE, c'est la première fois que des mesures salariales applicables à l'ensemble de la fonction publique ne seront que partiellement consolidées en loi de finances sur le programme 150. Pour les universités cela signifie que chaque année elles devront financer 120 M€, soit par prélèvements sur leurs fonds de roulement, soit par réductions de leurs campagnes d'emplois. 120 M€ cela équivaut à 1500 emplois de maitres de conférences en moins. Totalement incompréhensible, cette situation aura des conséquences désastreuses sur leurs missions de formation, de recherche et d'innovation ainsi que sur leur capacité à investir et à mettre en œuvre les projets de décarbonation souhaités par le Président de la République. Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 125 millions, en AE et en CP, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 15 – Pilotage et support du programme.
- il prélève 25 millions, en AE et CP, à l'action n°1 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » ;
- 25 millions, en AE et CP, à l'action n°2 « Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » ;
- 75 millions, en AE et CP, à l'action 04 – Maîtrise de l'accès à l'espace du programme 193 « Recherche spatiale ».